

Formulaire d'inscription

Plantes médicinales ; et si vous deveniez autonome ?

Veuillez remplir et signer ce formulaire pour vous inscrire à la formation annuelle d'Herboristerie 2025/2026

La formation annuelle d'herboristerie

Nom de la formation : Plantes médicinales, et si vous deveniez autonomes ?

Lieu de la formation : Le Pavillon, 51 Chemin du Pavillon, Vaulandry, 49150 BAUGE EN ANJOU

Calendrier : Voir site Internet : <https://stephanie-herboristerie.fr/produit/formation-annuelle-plantes-medicinales-bauge-clefs-en-anjou/>

Tarif de la formation : 750€, payable en 3 fois. Le paiement pourra s'effectuer au moyen de 3 chèques à fournir le 1^{er} jour de la formation. En cas de difficultés particulières, n'hésitez pas à me contacter directement.

Informations personnelles

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Numéro de téléphone :

Choix du groupe :

GROUPE 1 (en semaine)

☐

GROUPE 2 (en week-end)

☐

Peu importe

☐

Ci-après dénommé le participant,

Est conclu le présent contrat, dont les conditions générales et particulières suivent :

ARTICLE 1 – OBJET

En exécution du présent contrat, Stéphanie Bloc s'engage à dispenser l'enseignement intitulé :
PLANTES MEDICINALES, ET SI VOUS DEVENIEZ AUTONOME ?

ARTICLE 2 – NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT

2.1 - Contenu de la Formation

Session en présentiel autour des plantes médicinales et aromatiques sauvages

Programmé du septembre 2025 à juillet 2026, à l'adresse suivante : Le Pavillon, 51 Chemin du Pavillon, Vaulandry, 49150 BAUGE EN ANJOU.

Organisation des enseignements : 1 à 2 rendez vous par mois, samedi ou dimanche. Se référer au calendrier annuel.

2.2 - Organisation de l'accompagnement annuel

Dans l'objectif de permettre le développement de l'autonomie du participant, des travaux réguliers à la maison seront demandés, avec la possibilité d'avoir recours à une plateforme d'échanges internet réservé à la formation.

ARTICLE 3 – SIGNATURE ET ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT CONTRAT

A réception de ce contrat signé et des paiements qui y sont liés, le participant est définitivement inscrit à la formation.

Le présent contrat entrera en vigueur à compter de la date de réception par le participant du contrat signé.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES

4.1 - Prix de la Formation annuelle d'herboristerie

Le prix de l'année de formation est de 750 €.

4.2 - Modalités de paiement

A la signature du contrat, le participant effectue un règlement comptant soit 750 €, ou un règlement étalé de 3 chèques de 250€ qui seront fournis à l'inscription. Les différents paiements seront programmés, à l'inscription, au mois de janvier et au mois d'avril.

ARTICLE 5 – INTERRUPTION DE LA FORMATION

La suspension des études du fait du participant ne modifie par les obligations de celui-ci vis-à-vis de Stéphanie Bloc. Passé un délai de 3 mois à compter de l'entrée en vigueur du présent contrat, les versements encore dus restent exigibles conformément à la formule de paiement convenue entre les parties.

Toutefois si un cas fortuit ou une force majeure empêchait le participant de suivre l'enseignement, le présent contrat pourrait être résilié par le participant sans que cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

Tout participant peut dans un délai maximum de 3 mois à compter de l'entrée en vigueur du présent contrat, résilier unilatéralement ce dernier moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 1/3 du prix annuel de la formation. Les fascicules, exercices et autres fournitures remis lui resteront acquis.

Le participant reconnaît avoir pris connaissance des clauses du présent contrat.

Contrat établi en double exemplaire,

A _____, le

Signature du participant,
précédée de la mention « lu et approuvé »,

Signature Stéphanie Bloc

